

Zeitschrift:	Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber:	Organisation des Suisses de l'étranger
Band:	36 (2009)
Heft:	3
Artikel:	Politique : faut-il augmenter la TVA pour remettre à flot l'assurance invalidité?
Autor:	Lenzin, René
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-912131

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Couchepin quitte la scène politique – un bilan en demi-teinte

Après 11 ans passés au pouvoir, Pascal Couchepin quittera le Conseil fédéral fin octobre 2009. Son poste est brigué par les Libéraux-Radicaux et les Démocrates-Chrétiens. Qui sera le successeur? Réponse le 16 septembre prochain.

Par René Lenzin

Pascal Couchepin, qui a eu 67 ans en avril dernier, a atteint l'âge de la retraite qu'il avait lui-même proposé en 2003. D'obéissance radicale, le conseiller fédéral valaisan tire donc sa révérence. Le dernier jour de la session d'été, il annonce son départ à la retraite au 31 octobre. Avant son départ, comme il l'explique aux médias, il souhaite encore tenter de remporter la votation sur l'assurance invalidité (voir texte ci-dessous) et faire avaliser par le Parlement les mesures d'urgence de baisse des frais de santé.

Élu au Conseil fédéral le 11 mars 1998, Pascal Couchepin prend la tête du Département fédéral de l'économie le 1^{er} avril 1998 et le dirige jusqu'au 31 décembre 2002. Ensuite, il dirige le Département fédéral de l'Intérieur (affaires sociales, santé, éducation et culture), assumant une responsabilité beaucoup plus variée et complexe. Mais au sein de ces fonctions, ses réalisations sont en deçà

de ses ambitions. Suite au rejet en mai 2004 par le peuple de la 11^e révision de l'AVS, aucun projet de réforme de cette assurance sociale ne parvient à convaincre la majorité. Par ailleurs, les propositions de réforme de Pascal Couchepin en matière de santé sont en grande partie bloquées ou ne peuvent aboutir en raison de l'opposition des différents groupes d'intérêts.

A son actif, le Valaisan compte la 5^e révision de l'AI, véritable tremplin pour l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail. Si le peuple et les cantons se prononcent le 27 septembre pour la hausse de la TVA en faveur de l'AI, Pascal Couchepin aura doté la Suisse d'un atout de taille en vue de la mise à flot de cette assurance en déficit chronique. En outre, il peut se prévaloir d'avoir pris quelques mesures parfois impopulaires en vue d'endiguer l'explosion des coûts dans l'assurance-maladie.

Le Valais – région d'origine et fief

Avant son entrée au Conseil fédéral, Pascal Couchepin est avocat à son compte. À partir de 1968, il est membre de l'exécutif et de 1984 à 1998 président du Conseil communal de Martigny, sa commune d'origine. En 1979, les Valaisans l'élisent pour la première fois au Conseil national. Il préside de 1989 à 1996 le groupe parlementaire radical-démocratique de l'Assemblée fédérale. Pascal Couchepin est marié et père de trois enfants adultes. Représentant du parti minoritaire dans une région dominée par les Démocrates-Chrétiens, cet homme politique est rompu aux âpres luttes politiques. Son sens de la provocation a souvent fait oublier qu'il était un homme politique suisse de consensus, se rangeant finalement au côté des solutions de compromis remportant l'adhésion de la majorité.

Le 16 septembre prochain, l'Assemblée fédérale élira le successeur de Pascal Couchepin. Les Libéraux-Radicaux briguent le siège vacant au Conseil fédéral. Mais s'ils le gagnent, ce sera de haute lutte. Car les Démocrates-Chrétiens souhaitent récupérer le second siège qu'ils avaient perdu en 2003. A la clôture de la rédaction, nous ne savions pas encore quels partis présenteront quels candidats.

Faut-il augmenter la TVA pour remettre à flot l'assurance invalidité?

Le 27 septembre 2009, le peuple et les cantons se prononceront pour ou contre l'assainissement de l'assurance invalidité et le renoncement à l'introduction de l'initiative populaire générale. Par René Lenzin

Les quatrième et cinquième révisions de l'assurance invalidité (AI) ont permis pour la première fois depuis longtemps de réduire le nombre des nouveaux bénéficiaires de rente. Mais l'AI continue d'enregistrer un déficit annuel qui se monte aujourd'hui à plus de 10 milliards de francs. Suite au rejet par le peuple d'une hausse de la TVA en faveur de l'AVS et de l'AI en mai 2004, le Conseil fédéral et le Parlement font une nouvelle tentative. Ils proposent d'augmenter de 0,4 points la TVA, à 8%, pendant 7 ans. Cette mesure

assurerait à l'AI des recettes annuelles de 1,1 milliard de francs. Parallèlement, l'AI bénéficiera de la création d'un fonds de financement autonome, doté d'un capital de départ de 5 milliards de francs. Afin de remettre à flot durablement cette assurance sociale, le Conseil fédéral s'engage par ailleurs à présenter d'ici à fin 2010 un projet de 6^e révision de l'AI visant des mesures de réduction des coûts. A l'origine, une fois approuvé par le peuple et les cantons, le taux plus élevé devait entrer en vigueur début 2010. Mais face

à la crise économique, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé à la dernière minute d'un report à 2011. A l'exception de l'Union Démocratique du Centre, tous les partis ont adhéré à ce projet. Le Conseil national l'a approuvé par 126 voix contre 58 et le Conseil des États par 39 contre 2.

En février 2003, le peuple et les cantons se sont prononcé pour un nouvel instrument démocratique, l'initiative populaire générale, qui consiste en une initiative populaire revêtant la forme d'une proposition conçue en termes généraux. Une fois le oui du peuple obtenu, le Conseil fédéral et le Parlement auraient décidé comment mettre en œuvre cette initiative. Mais ils arrivent à la conclusion que cet instrument s'avère trop compliqué à mettre en œuvre, concluant au renoncement de cet outil. Le Parlement supprime alors l'initiative populaire (178 voix contre 1 au Conseil national et à l'unanimité au Conseil des États, avec 42 voix).